

01 Vente d'une parcelle du lotissement communal « Le Georgipolitain » - AB 595 – 116 Rue de la Closserie

Le Conseil Municipal, A l'unanimité,
Accepte la vente de la parcelle AB 595 – 110 Rue de la closserie d'une superficie de 500 m² d'un montant de 46 500
Euros

02 Signature d'une convention pour mission de réalisation de dossier d'ouvrage issu d'une inspection télévisuelle détaillée sur aqueduc en pierre « Le Curé » avec le Syndicat Mixte Départemental de la voirie des Communes de Charente-Maritime

Le Conseil Municipal, A l'unanimité,
Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention pour cette mission avec le syndicat départemental de la voirie pour une enveloppe financière totale de 4 237,00 E HT

03 Convention d'adhésion au service commun d'instruction mutualisé des actes et autorisations du droit des sols avec la Communauté de Communes Aunis Sud

Le Conseil Municipal, A l'unanimité, Autorise
La signature d'une convention d'adhésion au service commun d'instruction du droit des sols avec la Communauté de Communes Aunis Sud

04 Contrat de proximité 2022 2026 Territoire Aunis Sud et Département Charente-Maritime

Le Conseil Municipal, A l'unanimité, Autorise
La signature du contrat de proximité 2022 2026

05 Création d'emplois au titre d'avancement de grade 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte
La création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe – 27/35^{ème} au service restaurant scolaire au 1^{er} juin 2023
La création de deux emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe – 30/35^{ème} à l'Ecole maternelle au 1^{er} juin 2023
La création d'un emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe – Temps Complet au service administratif au 1^{er} juillet 2023.

06 Accroissement temporaire d'Activité – création d'emplois non permanents

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte
la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 4/35^{ème} sur l'année 2023-2024
la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique à temps complet sur l'année 2023-2024
La création d'un emploi non permanent d'adjoint administratif d'une durée hebdomadaire de 20/35^{ème} sur l'année 2023-2024.

07 Création d'un emploi permanent d'Adjoint technique à 20/35^{ème}

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte
La création d'un emploi permanent d'une durée hebdomadaire de 20/35^{ème} pour assurer les fonctions suivantes : animation et service restaurant scolaire – Entretien des bâtiments à compter du 1^{er} septembre 2023

08 Création d'un emploi permanent d'adjoint technique 4/35^{ème}

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte
La création d'un emploi permanent d'une durée hebdomadaire de 4/35^{ème} pour assurer les fonctions suivantes : animation et service restaurant scolaire – Entretien des bâtiments à compter du 1^{er} septembre 2023

09 Tableau des effectifs du personnel communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte
Le nouveau tableau des effectifs du personnel communal.

10 Vente d'une partie de la parcelle ZM 245 à la Communauté de Communes Aunis Sud – Projet terrain familles itinérantes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte

La vente d'une partie de la parcelle ZM 245 à la Communauté de Communes Aunis Sud d'environ 750 m² à 0.50 € le m².

11 Transfert en propriété des voies communales 101 – 121 – 122 - 123

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve

Le transfert de propriété des voies communales 101 -121 -122 et 123 affectées à la voirie communale sans changement de domanialité ni d'affectation

12 Désignation d'un Référent déontologue

La délibération est retirée de l'ordre du jour

Décisions

11/2023 Renonciation aux droits de préemption

Informations

UNIMA – 9 nouvelles adhésions.



Affiché LE 30 MAI 2023
Le Maire,
Jean GORIOUX